

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

27 février 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 21

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 février 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme Céline MERCIER.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Etaient absents excusés :

Mme Sophie CHASLES

Etaient absents non excusés :

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mathieu LESAGE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 18 / 2023

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET
ASSAINISSEMENT**



Madame Claude FERRAND, Adjointe déléguée aux finances, rapporte la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

N° COMMUNE DU BUDGET CONSOLIDÉ : 187003

NON IN BUDGET CONSOLIDÉ : 000 LOCHES

ÉTABLISSEMENT : ASSAINISSEMENT DE VERNOU

Résultats budgétaires de l'exercice

0340 - ASSAINISSEMENT DE VERNOU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	709 488,00	497 270,00	1 206 758,00
Titres de recette émis (b)	125 896,00	458 480,00	584 376,00
Reductions de titres (c)		88 270,00	88 270,00
Recettes nettes (d = a - b + c)	583 592,00	931 000,00	1 514 592,00
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	709 488,00	497 270,00	1 206 758,00
Mandats émis (f)	125 896,00	491 400,00	617 296,00
Annulations de mandats (g)		88 270,00	88 270,00
Dépenses nettes (h = e - f + g)	583 592,00	931 000,00	1 514 592,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
d - h Excédent	0,00	0,00	0,00
a - h Déficit	125 896,00	566 270,00	692 166,00

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE**

